

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat
86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site - E-mail - Facebook :

Site officiel : <http://foot86.ffv.fr>

Email : district@foot86.ffv.fr

Facebook : district de la Vienne de Football

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Mardi : Fermé* /13h30. 17h30

Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Judi : Fermé* /13h30. 17h30

Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 398 . Vendredi 28 septembre 2018

Le FOOT FEMININ fait sa Rentrée !

SAMEDI 6 octobre 2018

Plus d'informations, dans « Informations diverses »
du présent journal

AGENDA de la SEMAINE**Samedi 29 septembre**

Journée Accueil U6-U7 multi-sites

Samedi 29 et dimanche 30 septembre

4^{ème} tour Coupe de France

3^{ème} tour Coupe Nouvelle-Aquitaine

2^{ème} tour Gambardella

3^{ème} journée Féminines R1-R2

5^{ème} journée Champ. Nat. U17

3^{ème} journée Chpt U14-U17 Fém. à 11

2^{ème} journée Chpt U10-U13 Fém. à 8

2^{ème} tour Coupe Louis David

2^{ème} tour Challenge des Réserves

1^{er} tour Challenge Marcel Renaudie

3^{ème} journée Féminines à 11

2^{ème} journée U17/U18 - U15 . U13 . U11

Samedi 29 septembre

Détection U15 Garçons à St Nicolas

Lundi 1^{er} octobre

Pôle Formation à 18h15

Commission Arbitrage à 18h30

Mercredi 3 octobre

Commission Sportive à 9h30

Judi 4 octobre

Commission Discipline à 17h

Commission Jeunes à 17h30

Samedi 6 octobre

Rentrée du Foot Féminin et de l'arbitrage à

Fontaine le Comte

Tests et examens arbitres auxiliaires

Rencontres avec les clubs**Réunion du secteur n° 7**

lundi 1er octobre 2018 à 18h45

Salle derrière la Mairie de Rouillé

Les clubs invités sont : Château Larcher, Coulombiers, Fleuré, Iteuil, Les Roches La Villedieu, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Rouillé, Sanxay, Smarves, Vernon, Vivonne, GJ Val de Vonne, GJ Vallées du Miosson.

Pensez à vous inscrire aux réunions par la messagerie Zimbra.

Réunion du secteur n° 1

lundi 8 octobre 2018 à 18h45

à Loudun (l'Échevinage . 27 rue du Relandais)

Les clubs invités sont : ASM, Beuxes, Ceaux- La Roche, Les Trois Moutiers, Loudun, Moncontour, Monts sur Guesnes, Mouterre Silly, Nord Vienne, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais.

Pensez à vous inscrire aux réunions par la messagerie Zimbra.

Sommaire

Partenaire de la semaine.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 6
Avis aux Educateurs.....	p. 7
Commission Sportive.....	p. 8
Commission Jeunes.....	p. 16
C. Statut Arbitrage.....	p. 21
Bureau CDA.....	p.
Informations diverses.....	p. 36

Fiche d'encadrement

A retourner
au District de la
Vienne de Football
avant le

Lundi 1^{er} octobre 2018

Partenaire de la semaine

ANCELIN



LE PARTENAIRE DE LA SEMAINE



Nos activités dans la Vienne :

- ♦ Réseaux d'énergie : Electricité, Gaz, Eau, Téléphone
- ♦ Eclairage public : maintenance, entretien et travaux neufs
- ♦ Eclairage de stade
- ♦ Eclairage de parkings
- ♦ Mise en valeur du patrimoine
- ♦ Signalisation tricolore

Siège social :
13 ZA de l'Anjouinière
86370 VIVONNE

www.ancelinreseaux.fr

Tél 05.49.62.92.90
Fax 05.49.62.92.91
ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr





AVIS AUX CLUBS

**La permanence des arbitres (06 43 06 88 53)
s'achève désormais à 12h le samedi.**

En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE EN JEUNES

La Commission rappelle aux clubs que la Feuille de Match Informatisée est mise en place à compter de la 1^{ère} journée de championnat (29 septembre 2018) pour les championnats D1 de U17/U18 et U15.

REUNIONS DE SECTEURS – SAISON 2018/2019

Pour mieux répondre aux sollicitations des clubs, le District de la Vienne de Football va organiser prochainement les réunions de secteur qui débuteront le 28 septembre pour se terminer le 5 novembre 2018. Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Pensez à réserver votre soirée !

Dates des réunions par secteur :

Secteur 1 :	lundi 8 octobre	à Loudun (Ilechevinage . 27 rue du Relandais)
Secteur 2 :	Lundi 29 octobre	à Quinçay (maison de la Culture et du Lien Social)
Secteur 3 :	Vendredi 19 octobre	St Sauveur (salle du stade)
Secteur 4 :	Lundi 15 octobre	à Antran (salle de la Robe de Loup)
Secteur 5 :	Vendredi 28 septembre	à La Chapelle Viviers (salle des Fêtes)
Secteur 6 :	lundi 5 novembre	à La Trimouille (salle des Fêtes)
Secteur 7 :	Lundi 1 ^{er} octobre	à Rouillé (salle derrière la mairie)
Secteur 8 :	Vendredi 26 octobre	à Civray (salle de la Récré)
Secteur 9 :	Lundi 22 octobre	lieu à préciser
Secteur 10 :	Vendredi 12 octobre	à Croutelle (salle des Fêtes)

Les secteurs **1 È 7 et 10** ont reçu une invitation par la messagerie Zimbra.

Une réponse est demandée, par retour de mail, avec le nom/prénom de(s) la(es) personne(s) présente(s) en indiquant si elle(s) restera(ont) au buffet après la réunion.

La liste des secteurs se trouve dans « Informations diverses » du présent journal.

A L'ATTENTION DES CLUBS FEMININS

Une modification a été apportée concernant le prélèvement des frais d'arbitrage :

Féminines à 11 Départemental 1

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat Féminines à 11 **avec 9 prélèvements** :

- d'octobre 2018 à Mai 2019 d'un montant identique soit **45 € par mois** (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1)
- Le dixième en juin 2019 pour régularisation.
- Le montant sera débité le 10 du mois

Féminines à 11 Départemental 2

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage **sur la base des frais réels**. Le montant sera débité le 10 M+1 (exemple : frais d'arbitrage de Septembre 2018 --> débités le 10 octobre 2018)



FORMATION ARBITRES AUXILIAIRES

Samedi 6 octobre 2018

Une deuxième formation Arbitres Auxiliaires avec examen est organisée le **samedi 6 octobre 2018 à 10h00 au Siège du District de la Vienne**

Les clubs doivent inscrire, par Zimbra, leurs dirigeants majeurs intéressés.

Rappel : Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football, lors de la réunion du 7 novembre 2016, a donné son accord pour que les examens soient valables 2 saisons.

Recrutement de deux Services Civiques

Le District de la Vienne de Football va recruter 2 services civiques à compter du 5 novembre 2018 pour une durée de 8 mois.

Les missions principales seront :

- Développement du Programme Educatif Fédéral
- Développement du Football Féminin

Vous pouvez, dès à présent, vous inscrire par ce lien suivant : <https://www.service-civique.gouv.fr/missions/developper-la-pratique-feminine-du-football-eduquer-a-la-citoyennete-par-la-pratique-du-football>

Challenges Jongleries

- U11 : **29 septembre**, 06 et 13 octobre 2018 (rattrapage : 10 novembre 2018)
- U13 : **29 septembre**, 06 et 13 octobre 2018 (rattrapage : 10 novembre 2018)

Début des compétitions en Challenges Jeunes

Challenges U15 et U17 (1^{er} tour) :

- 3^{ème} journée le 20/10/18
- 2^{ème} tour le 08/12/2018

Festifoot :

- 2^{ème} tour le 20/10/18

Challenge DANSAC :

- 1^{er} tour le 20/10/18
- 2^{ème} tour le 08/12/18

Challenge U11 :

- 1^{er} tour le 20/10/18
- 2^{ème} tour le 08/12/18



ENGAGEMENTS DES EQUIPES U6-U7 / U8-U9

Dans le but de faciliter l'organisation des deux journées d'accueil (du 22 et 29 septembre) et de connaître potentiellement le nombre d'équipes, merci d'engager vos équipes dans Footclubs le plus rapidement possible.

Pour vous engager dans Footclubs :

Compétitions . Engagements . « engager une équipe » et sélectionner la compétition « U7 » ou « U9 ».
Renouveler l'opération pour enregistrer plusieurs équipes.

TU VEUX DEVENIR ARBITRE ? Inscris-toi maintenant

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football !

Pour cela, il te suffit de t'inscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ».
Les dates et lieux des formations 2018/2019 :

- Formation du 5 au 7 octobre 2018 . Marsac sur Idsle
- Formation du 19 au 21 octobre 2018 . Le Temple
- Formation du 24 au 26 octobre 2018 . Puymoyen
- Formation du 29 au 31 octobre 2018 . Le Haillan
- Formation du 2 au 4 novembre 2018 . Spéciale Féminine . Puymoyen
- Formation du 2 au 4 novembre 2018 . Puymoyen
- Formation du 9 au 11 novembre 2018 . Guéret
- Formation du 9 au 11 novembre 2018 . Tartas
- Formation du 16 au 18 novembre 2018 . Le Haillan
- Formation du 30 novembre au 2 décembre 2018 . Limoges
- Formation du 7 au 9 décembre 2018 . Pau
- Formation du 14 au 16 décembre 2018 . Le Haillan
- Formation du 14 au 16 décembre 2018 . Poitiers
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Cérizay
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Le Haillan
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Marsac sur Idsle
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Tartas
- Formation du 18 au 20 janvier 2019 . Puymoyen
- Formation du 25 au 27 janvier 2019 . Le Haillan



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations de ~~ce~~ à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

REGLEMENT ARBITRAGE DISTRICT 2018/2019

A compter du 1^{er} Juillet 2018, tous les frais d'arbitrage seront réglés le 10 du mois suivant la compétition par le District de la Vienne de Football.

Les arbitres ne doivent en aucun cas demander aux clubs de se faire payer sur place.

Les arbitres qui n'ont pas transmis leur RIB, sont priés de l'envoyer rapidement au District de la Vienne de Football ou par mail (district@foot86.fff.fr).

INDISPONIBILITES ARBITRES

N'oubliez pas de saisir vos indisponibilités sur « MonCompteFFF » au plus tard 15 jours avant les rencontres.



AVIS AUX EDUCATEURS

Détection U15 Garçons

Un rassemblement de Détection U15 Garçons est organisé le :

- samedi 29 septembre 2018 au complexe sportif de St Nicolas à Poitiers à partir de 14h00

La liste des joueurs convoqués est disponible dans « Informations diverses » du présent journal.

FICHE D'ENCADREMENT 2018/2019

A retourner avant le lundi 1^{er} octobre 2018

Comme chaque saison, il est demandé aux clubs de compléter et retourner **avant le 1^{er} Octobre** la fiche d'encadrement.

Le fichier (PDF et Excel) a été envoyé par la messagerie Zimbra.

FORMATIONS 2018/2019

Découvrez les dates de toutes les formations organisées dans le District de la Vienne de Football dans la rubrique « Informations diverses » du présent journal.

Les formations (et donc des inscriptions) sont disponibles sur le site du District de la Vienne rubrique « Formations » « Inscriptions ».



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 26 septembre 2018
Procès-verbal n° 08

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE
Excusé M. Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n° 07 sans modification

AVIS AUX CLUBS

Rappel du règlement

Article 22.D des RG de la LFNA È Couleurs des équipes - Numérotation

1/ Dans les épreuves officielles, les clubs sont tenus de porter les couleurs de leur club telles qu'elles sont indiquées sur leur fiche club consultable sur le site officiel, sauf lors des phases finales des compétitions pour lesquelles un équipement leur serait fourni.

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club désigné visiteur qui change de maillots. Si le club visiteur n'a pas de deuxième jeu de maillots, c'est le club recevant qui doit obligatoirement lui fournir un jeu de maillots en bon état et correctement numéroté.

3/ Les gardiens de buts doivent porter un jeu de maillots les distinguant nettement de l'arbitre et des autres joueurs (partenaires et adversaires).

4/ Les équipes disputant les championnats régionaux et départementaux Seniors et Jeunes à 11 doivent porter des maillots numérotés de 1 à 14, sous peine d'une amende.

Accompagnement des équipes et présence sur le banc de touche :

Rappel de l'article 7.7 des RG de la LFNA : chaque équipe doit obligatoirement être accompagnée par au moins un dirigeant inscrit sur la feuille de match (informatisée ou papier)

Liste des équipes en Championnat ou Coupes qui n'avaient pas de dirigeant inscrit sur le banc de touche pour la journée des 22 et 23/09/18.

- Départemental 3 St Savin St Germain (2)
- Départemental 4 Loudun (2)
- Départemental 5 Lhonnaizé (1) Fleuré / Pouillé Tercé (3)
Vouneuil sous Biard (2)
- Départemental 6 Sammarçolles (1) Monts sur Guesnes (1)
Beuxes (1) Vellèches (1)
St Gervais (1) Buxeuil (2)
Leigné sur Usseau (3) Beaumont St Cyr (5)
Vouneuil sur Vienne (2) Coussay les Bois (2)
Monthoiron (1) Angloise (1)
Ouzilly / Colombiers (2)
- Féminines à 11 Buxerolles / Poitiers Asac (1) Montmorillon /Fleuré /Vernon (2)



Absence de n° de licence en Championnat ou Coupes pour les arbitres bénévoles ou délégués pour la journée des 22 et 23/09/18.

- Match n° 20730982 : Vellèches (1) . St Gervais (1) en Départemental 6 poule B
- Match n° 20731028 : Availles en Châtellerault (3) Thuré Besse (3) en Départemental 6 poule C
- Match n° 20731031 : Pleumartin / La Roc (2) . Coussay les Bois (2) en Départemental 6 poule C
- Match n° 20731032 : Monthoiron (1) . Angloise (1) en Départemental 6 poule C
- Match n° 20731073 : Sèvres Anxaumont (3) . Dissay (3) en Départemental 6 poule D
- Match n° 20731076 : Montamisé (3) . Les Roches / Smarves (2) en Départemental 6 poule D
- Match n° 20731118 : Valdivienne (3) . Smarves (2) en Départemental 6 poule E
- Match n° 20731121 : Mazerolles Lussac / Sillars (2) . Villeneuve (1) en Départemental 6 poule E
- Match n° 20731210 : La Ferrière / Magné (2) . Payroux (2) en Départemental 6 poule G
- Match n° 20731254 : Vendelogne (3) . Boivre (3) en Départemental 6 poule H

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694369 : Antoigné (1) È La Pallu (1) en poule A du 23/09/18

Match arrêté à la 60^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur d'Antoigné.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 20694756 : Poitiers 3 cités (2) È La Pallu (2) en poule A du 09/09/18

Courriel du club de Poitiers 3 cités (23/09/18 à 11h50)

- Les frais de déplacement de l'arbitre M. PONTHEU Jérôme ont été pris en charge par le District suite à une erreur administrative due au changement d'horaire du match.
- Pas de réserve technique retranscrite sur la feuille de match.
- La réserve a été classée à la suite de l'ouverture d'un dossier d'évocation mais le dossier et le courriel du club de Poitiers 3 cités sont transmis à la Commission de l'Éthique pour suite à donner.

Évocation.

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 06 du 12/09/18, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (2), d'un joueur (licence n° 2546681721) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et a formulé ses observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 33 du 24/05/18) pour trois matchs de suspension à compter du 28/05/18 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (2) évoluant en Départemental 4 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 et le retrait de 1 point à l'équipe de Poitiers 3 cités (2) pour en donner le gain à l'équipe de La Pallu (2) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 ") seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier classé.

Match n° 20695025 : Iteuil (1) È La Puye La Bussière (1) en poule C du 22/09/18

Courriel du club de La Puye La Bussière (23/09/18 à 23h17) signalant une erreur dans la transcription des avertissements sur la FMI.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre M. DURAND Vincent de lui confirmer à qui les avertissements ont été donnés avant le mercredi 03 octobre 2018.

Dossier en instance.

Match n° 20695154 : ACG Foot Sud 86 (2) È Chatain (1) en poule D du 08/09/18

Réserve technique confirmée (11/09/18 à 11h02) du club de Chatain posée lors du match.

La Commission prend note de la décision de la Commission Départementale d'Arbitrage qui renvoie le dossier pour homologation du résultat.

Dossier classé.



DEPARTEMENTAL 5

Match n° 20695283 : Nord Vienne (2) È Coussay (1) en poule A du 09/09/18

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 06 du 12/09/18, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Nord Vienne (2), d'un joueur (licence n° 1182416935) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Nord Vienne a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 32 du 17/05/18) pour deux matchs de suspension à compter du 14/05/18 et que l'équipe de Nord Vienne (2) évoluant en Départemental 5 poule A n'a effectivement joué qu'un match depuis cette date (27/05/18).

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 et le retrait de 1 point à l'équipe de Nord Vienne (2) pour en donner le gain à l'équipe de Coussay (1) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 ") seront débités au club de Nord Vienne.

Dossier classé.

Match n° 20695952 : Poitiers Asptt (3) È Poitiers Asac (2) en poule F du 23/09/18

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2), d'un joueur (licence n° 2548469019) en état de suspension.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Poitiers Asac lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 10 octobre 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 6

Courriel du club de Coussay les Bois (21/09/18 à 18h28) qui souhaite engager une 3^{ème} équipe.

- La Commission enregistre l'engagement tardif, à compter de ce jour, de l'équipe de **Coussay les Bois (3)** qui sera intégrée **en poule B**

- La rencontre Coussay les Bois (3) . Antran (3) du 23/09/18 est remise à une date ultérieure à fixer. Si aucune date ne peut être trouvée avant la fin de la 1^{ère} phase de championnat, la rencontre sera perdue par pénalité à l'équipe de Coussay les Bois (3).

- Par contre, l'engagement de cette équipe étant faite après le tirage du 1^{er} tour du Challenge Marcel Renaudie, elle ne pourra donc pas y participer.

Match n° 20730941 : Orches (1) - Coussay / Mirebeau (2) en poule A du 23/09/18

Courriel du club de Coussay (22/09/18 à 19h34)

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay / Mirebeau (2) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Coussay.

Match n° 20731122 : Poitiers Beaulieu (1) - Jardres (2) en poule E du 23/09/18

Courriel du club de Poitiers Beaulieu (22/09/18 à 21h21)

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu (1) (sans déplacement de Jardres (2))

Amende de 15" au club de Poitiers Beaulieu.

Match n° 20731165 : Brion St Secondin (4) - Valdivienne (4) en poule F du 23/09/18

Courriel du club de Valdivienne (23/09/18 à 11h35)

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (4) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Valdivienne.



Match n° 20731208 : Usson L'Isle (3) - Persac (1) en poule F du 23/09/18

1^{er} forfait de l'équipe d'Usson L'Isle (3) (sans déplacement de Persac (1))
Amende de 15" au club d'Usson L'Isle.

Match n° 20731167 : Savigné (1) È ACG Foot Sud 86 (3) en poule G du 23/09/18

En raison de l'état du terrain de Savigné, la rencontre en rubrique s'est déroulée sur le terrain de Civray.
Accords de deux clubs.

CHAMPIONNAT FEMININ

La Commission constate que depuis le début de la saison trop de clubs ne respectent pas les règlements et surtout le surclassement des joueuses U16F et U17F.

Rappel du règlement :

Article 26.B des RG de la LFNA :

4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F., peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

Les joueurs U17 peuvent également évoluer dans les compétitions de District.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, dans une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.

5/ Pour les joueuses U16

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales.

Cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 F évoluant en Pôle Espoirs ou Pôle d'Entraînement Régional.

L'organisme organisateur des compétitions a la possibilité de demander les clubs ne respectant pas ces dispositions. L'article 213 de la FFF stipule : « Dans les cas énumérés aux articles 73, 153, 155 et 168, une amende dont le montant est fixé en annexe 5 (25") est infligée pour tout joueur en état d'infraction même si aucune réserve valable ne l'a visé.

Match n° 20737056 : Bressuire (2) È Migné Auxances (1) en départemental 1 du 16/09/18

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 07 du 19/09/18, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Bressuire (2), d'une joueuse U17F (licence n° 2546200861) non qualifiée (non surclassée).

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2, 207 et 213 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Bressuire a été informé et a formulé ses observations.

Considérant que la licenciée en cause n'avait pas obtenu le surclassement de sa licence.

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que la joueuse en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par contre, la Commission décide de ne pas appliquer les sanctions sportives (perte du match par pénalité) et financières (amende de 25") jusqu'au 31/10/18.

Dossier classé.

Match n° 20737060 : Canon S/Vienne (1) È Bressuire (2) en départemental 1 du 23/09/18

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Bressuire (2), d'une joueuse U16F (licence n° 2546884771) et d'une joueuse U17F (licence n° 2546200861) non qualifiées (non surclassées).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'infraction définie à l'article 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de **Bressuire** lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 10 octobre 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

**Match n° 20737066 : St Cerbouille (1) È Fontaine le Comte (1) en départemental 1 du 23/09/18****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de St Cerbouille (1), d'une joueuse U17F (licence n° 2544673268) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de **St Cerbouille** lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 10 octobre 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20729565 : Ste Eanne (1) È ASM (1) en départemental 2 poule A du 16/09/18**Évocation.**

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 07 du 19/09/18, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Ste Eanne (1), d'une joueuse U17 (licence n° 2548161891) non qualifiée (non surclassée).

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2, 207 et 213 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Ste Eanne a été informé et a formulé ses observations.

Considérant que la licenciée en cause n'avait pas obtenu le surclassement de sa licence.

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que la joueuse en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par contre, la Commission décide de ne pas appliquer les sanctions sportives (perte du match par pénalité) et financières (amende de 25") jusqu'au 31/10/18.

Dossier classé.

Match n° 20729567 : Vivonne/Latillé (1) È Ste Eanne (1) en départemental 2 poule A du 23/09/18**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Ste Eanne (1), de deux joueuses U17F (licences n° 2548161891 et 2547675212) non qualifiées (non surclassées).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de **Ste Eanne** lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 10 octobre 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20729568 : Lusignan USM (1) È Pays Thénezéen (1) en départemental 2 poule A du 23/09/18**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Pays Thénezéen (1), d'une joueuse U16F (licence n° 2546744215) et d'une joueuse U17F (licence n° 2545619702) non qualifiées (non surclassées).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de **Pays Thénezéen** lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 10 octobre 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.



Match n° 20729569 : A.S.M (1) È Boismé Clessé (1) en départemental 2 poule A du 23/09/18

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Boismé Clessé (1), d'une joueuse U17F (licence n° 2548248313) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de **Boismé Clessé** lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 10 octobre 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FEMININ U11 / U13

Match n° 20961291 : Fontaine / Ligugé (1) È La Chapelle Bâton (2) en poule E du 22/09/18

Courriel du club de Fontaine le Comte (21/09/18 à 15h26)

1^{er} forfait de l'équipe de Fontaine / Ligugé (1) (sans déplacement de La Chapelle Bâton (2))

Amende de 10" au club de Fontaine le Comte.

Match n° 20961237 : Thouars (1) È Pays Argentonnais (1) en Féminines U11/U13 en poule A

Courriel du club du Pays Argentonnais (20/09/18 à 14h23)

Non joué : rencontre à fixer par les clubs avant le 14/10/18

Si le match ne se joue pas, il sera donné perdu à Pays Argentonnais.

Match n° 20961303 : St Romans les Melle (1) È La Chapelle Bâton (1) en poule G du 22/09/18

Match non joué.

Courriels des deux clubs

La rencontre se déroulera le mercredi 10 octobre à 15h à St Romans les Melle

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 21008615 : Dissay (1) È Beaumont St Cyr (2) du 30/09/18

Demande du club de Beaumont St Cyr pour avancer la rencontre en rubrique au samedi 29/09/18.

Refus du club de Dissay, la rencontre reste fixée au dimanche 30/09/18.

CHALLENGE des RESERVES

Match n° 21009804 : Blanzay (2) È Rouillé (2) du 30/09/18

En raison de l'occupation du terrain et des vestiaires du stade de Blanzay, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain de Rouillé le dimanche 30/09/18 à 15h.

FESTIFOOT FEMININ U11 / U13

1^{er} Tour du Festifoot fixé le samedi 20 octobre 2018 (Lieux à fixer)

Poule A

A.S.M.
Availles en Châtellerault
Fontaine / Ligugé
Poitiers ASAC

Poule B

Châtellerault SO
GJ Vienne et Moulière Chauvigny
Jaunay Clan
La Pallu

Poule C

Cenon sur Vienne
Montmorillon
Poitiers 3 cités
Vicq sur Gartempe

Poule D

Buxerolles
GJ 3 Vallées 86
La Chapelle Bâton
Lusignan

Finale Départementale du Festifoot fixée le samedi 6 avril 2019

**DIVERS****Courriel de M. ATOUMANI Nasser**

La Commission devait recevoir ce mercredi 26 septembre à 18h30 M. ATOUMANI Nasser (accompagné de son représentant légal) et les clubs de Chasseneuil St Georges et Poitiers Asac.

Suite à la réception de courriels des deux clubs, la Commission décide d'annuler cette convocation.

Dossier classé.

Courriel du club de Mazerolles Lussac :

Pris note.

Courriel du club de La Roche Posay :

Le courriel n'est parvenu que le 24/09/18.

NON SAISIE DES RESULTATS**Rencontres des 22 et 23/09/18.**

- **1^{er} avertissement**

Départemental 6 : Match n° 20731074 : Avanton (2) . Croutelle (2) en poule D

Match n° 20731121 : Mazerolles Lussac / Sillars (2) - Villeneuve (1) en poule E

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE**Rencontres des 22 et 23/09/18.**

- **Dossier en instance :**

Départemental 5 : Match n° 20695422 : Châtelleraut Portugais (3) . Oyré Dangé (3) en poule B
Rapport FMI à fournir pour le 03/10/18

Match n° 20695950 : Buxerolles (3) . Jaunay Clan (2) en poule F
Rapport FMI du club de Buxerolles à fournir pour le 03/10/18

Féminines à 11 : Match n° 20729539 : Buxerolles / Poitiers Asac (1) . Montmorillon / Fleuré / Vernon (2) en poule C
Rapport à fournir pour le 03/10/18

- **Dossier classé :**

Départemental 4 : Match n° 20694762 : Loudun (2) . Quinçay (1) en poule A

- **1^{er} avertissement**

Départemental 2 : Match n° 20694105 : Boivre (1) . L'Envigne (1) en poule A

- **2^{ème} avertissement avec amende de 400€ :**

Départemental 4 : Match n° 20694897 : Châteauneuf Targé (1) . Vicq sur Gartempe en poule B

**FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES**

Amende de 24" .

Rencontres des 22 et 23/09/18

Match n° 20695422 Châtelleraut Portugais (3) . Oyré-Dangé (3) en Départemental 5 poule B

Match n° 20731028 Ozon (3) . Vicq sur Gartempe (3) en Départemental 6 poule C

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

Prochaine réunion : le mercredi 03 octobre 2018 à 9h30, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 27 septembre 2018
Procès-verbal n° 06

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Françoise BERTON et Sylvie TESSERAU
 MM. Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Excusé Yannick METHIVIER.

Approbation du PV n° 05 **avec modification.**

Annulation de l'amende de 12 " concernant les feuilles de match manquantes pour les rencontres du 15/09/2018

Match n° 20904749 Châtelleraut So (2) . St Gervais (1) en Challenge U15
 Match n° 20904890 GJ Vallées du Mioisson . Montmorillon (2) en Challenge U15

Les clubs seront amendés pour feuilles de match manquantes pour les catégories U13, U15 et U17/U18 à compter du premier match de championnat.

AVIS AUX CLUBS

La Commission rappelle aux clubs que la Feuille de Match Informatisée est mise en place à compter de la 1^{ère} journée de championnat (29 septembre 2018) pour les championnats D1 de U17/U18 et U15.

U6 / U7 : samedi 29 septembre 2018 (matin)

**Rentrée du Foot féminin : samedi 06 octobre 2018
à Fontaine le Comte**

Challenges Jongleries :

- **U11 : 29 septembre**, 06 et 13 octobre 2018 (rattrapage : 10 novembre 2018)
- **U13 : 29 septembre**, 06 et 13 octobre 2018 (rattrapage : 10 novembre 2018)

Challenges U15 et U17 (1^{er} tour) :

- 3^{ème} journée le 20/10/18
- 2^{ème} tour le 08/12/2018

Festifoot :

- 2^{ème} tour le 20/10/18

Challenge DANSAC :

- 1^{er} tour le 20/10/18
- 2^{ème} tour le 08/12/18

Challenge U11 :

- 1^{er} tour le 20/10/18
- 2^{ème} tour le 08/12/18

**U15****Suite à la parution des calendriers :****Courriel du club de Ligugé**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Ligugé/Sm/It/Fo (3) en Départemental 2 poule B

Courriel du club de Naintré

La Commission enregistre l'engagement de l'équipe de Naintré (2) en Départemental 2.

Cette équipe sera intégrée à la poule A.

Match n° 20968846 : Naintré (2) È L'Envigne (1) en Départemental 2 poule A du 29/09/18**Courriel de L'Envigne**

En raison de l'engagement tardif de l'équipe de Naintré (2), la Commission accord le report du match qui sera à jouer au plus tard le 3 novembre 2018.

U13**Suite à la parution des calendriers :****Courriel du club de Poitiers Cep**

La Commission enregistre l'engagement de l'équipe de Poitiers Cep (2) en Départemental 3.

Cette équipe sera intégrée à la poule D.

Courriel du club de HASM

Pris note de l'attente. Par conséquent, la Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Sammarçolles/Nord Vienne/Les 3 Moutiers en Départemental 3 poule A

Courriel du club de Vouneuil sous Biard

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Vouneuil/Quinçay/Béruges (2) en Départemental 3 poule E

Compte tenu des forfaits généraux et des demandes d'attentes reçus et afin de rééquilibrer les poules, la Commission a procédé aux changements suivants :

- GJ Avenir 86 (2) : de la poule B à la poule A
- Ligugé/Sm/It (2) : de la poule E à la poule F
- Sèvres/Montamisé (2) : de la poule F à la poule E

U11**Suite à la parution des calendriers :****Courriel du club de St Genest**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de St Genest/Cernay (1) en Départemental 3 poule B

Courriel du club de Monts-sur-Guesnes

La Commission enregistre l'engagement de l'équipe de Monts-sur-Guesnes (1) en Départemental 3.

Cette équipe sera intégrée à la poule B.

Courriel du club de Cenon sur Vienne

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Cenon sur Vienne (2) en Départemental 3 poule C

Courriel du club de Chasseneuil-St Georges

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Chasseneuil-St Georges (2) en Départemental 3 poule G



CHALLENGE U17/U18

Match n° 20906792 : Montamisé /Sèvres /Cep (2) È Gj Vallées du Miosson (1) en poule D du 22/09/18

Forfait de l'équipe de Montamisé/Sèvres/Cep (2) (sans déplacement de Gj Vallées du Miosson (1)).

Match n° 20906862 : Poitiers Saint Eloi/Asac (1) È Jaunay Clan (1) en poule F du 22/09/2018

Forfait de l'équipe de Poitiers Saint Eloi/Asac (1) (sans déplacement de Jaunay Clan (1)).

La Commission informe les clubs de la modification de l'article 5 (banc de touche/remplacement) du règlement des Challenges U17/U18 et U15

CHALLENGE U15

Match n° 20904749 : Châtelleraut So (2) È Saint Gervais (1) en poule B du 15/09/2018

Forfait de l'équipe de Saint Gervais (1).

Match n° 20904752 : Gj Avenir 86 È Saint Gervais (1) en poule B du 22/09/2018

Forfait général de l'équipe de Saint Gervais (1).

La Commission a enregistré les forfaits généraux des équipes de Loudun (2) en poule A et Gj Cap Ouest en poule E

La Commission informe les clubs de la modification de l'article 5 (banc de touche/remplacement) du règlement des Challenges U17/U18 et U15

ENTENTES

La Commission enregistre les ententes suivantes :

U11

⇒ La Pallu /Cernay/St Genest

U13

- ⇒ La Pallu /Cernay/St Gervais
- ⇒ Fontaine le Comte (2) / Ligugé (4)
- ⇒ ASM/Sammarçolles/Les 3 Moutiers/Nord Vienne

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres du 22/09/18 :

Match n° 20904757 Naintré (1) . Gj Avenir 86 (2) en Challenge U15

Match n° 20904770 La Pallu/Cernay/Cissé/St Genest (1) . Gj Val Vert/Dissay (1) en Challenge U15

Plateau B du Festifoot : La Pallu (1) . L'Énigme (1) . Mirebeau (1) . Poitiers Cep (1)

Plateau D du Festifoot : Naintré (1) . Gj Avenir 86 (1) . Châtelleraut SO (2) . Cenon sur Vienne

Prochaine réunion : jeudi 4 Octobre 2018, sur convocation.

Le Président, Philippe BARRITAUULT
La Secrétaire, Françoise BERTON



BUREAU DE LA COMMISSION DE DISTRICT D'ARBITRAGE

Réunion du 21 septembre 2018
PV n° 2

Présidente : Mme. N. LE BRETON

Présents : MM. B. DUPUIS, G. CHARON, S. AUBINEAU, F. VEDEL

Excusé : M. JM. APERCE

RESERVES TECHNIQUES

Match n° 20695154 (50611.1) È Séniors Départemental 4 Samedi 08 Septembre 2018 È 20h
Acg Foot Sud 86 2 (590228) È Châtain 1 (524978) Score : 3 buts à 0

Arbitre officiel : **DROUHAULT Cyrille** (1109309336)

Arbitres assistants bénévoles : **GIRAUD Nicolas** (1152412632)

MARTIN Cédric (1110893564)

Réserve déposée auprès de l'arbitre par Jean Philippe CHARTREUX licence n° 1182420542 capitaine de Châtain, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée.

Intitulé de la réserve :

« Le gardien récupère le ballon, le joueur de l'Acg Foot 86 au moment où il dégage, le joueur saute, change de trajectoire, contre le ballon et but d'un autre joueur »

La réserve a été confirmée par courrier électronique envoyé le mardi 11 septembre 2018 à 11h02 ;

La commission de District d'arbitrage **DECLARE LA RESERVE RECEVABLE EN LA FORME.**

Après étude de la réserve :

Attendu que l'arbitre de la rencontre dans son rapport a déclaré que le capitaine plaignant est venu le voir pour lui signifier qu'il voulait poser une réserve,

Attendu que le capitaine plaignant dépose une réserve sur le fait de jeu contesté, à savoir la validité d'un but suite à une faute d'un joueur adverse non sifflée,

Attendu que dans le document « LdFAB . Lois du jeu », il est précisé :

« Les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat du match. Les décisions de l'arbitre et de tous les autres officiels de match doivent toujours être respectées »

Par ces motifs, la commission de District d'arbitrage déclare la réserve non fondée et transmet le dossier à la commission sportive litiges et contentieux du district de la Vienne pour **HOMOLOGATION** du résultat.

Match n° 20694229 (50148.1) È Séniors Départemental 2 Samedi 08 Septembre 2018 È 20h
Vivonne US 1 (507041) È Acg Foot Sud 86 1 (590228) Score : 1 but à 0

Arbitre officiel : **ARDILLON Stéphane** (1129329982)

Arbitres assistants bénévoles : **SUMANI Mickael** (1142425139)

GALLOT Patrick (1129320262)

Réserve déposée auprès de l'arbitre par **Mr TROMAS Cyril** (1192415848) capitaine de Acg Foot Sud 86, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée.

**Intitulé de la réserve :**

« Je soussigné Mr TROMAS, capitaine de l'équipe ACG FOOT 86, pose une réserve suite à la panne d'électricité pour les motifs suivants :

- 1- L'éclairage du terrain de repli n'est pas homologué
- 2- Le traçage du terrain est défectueux et incomplet
- 3- le délai pour reprendre le jeu en cas de changement de terrain est de 15 minutes et non 45 minutes
- 4- le jeu a repris après le temps réglementaires soit 60 minutes après la panne d'éclairage»

La réserve a été confirmée par courrier électronique envoyé le lundi 10 septembre 2018 à 11h16 ;

Etude de la réserve :

Attendu que l'arbitre de la rencontre dans son rapport a déclaré que le capitaine plaignant est venu le voir pour lui signifier qu'il voulait poser une réserve,

Attendu que l'arbitre de la rencontre précise que la durée d'interruption est de 42 minutes au moment où le capitaine souhaite poser la réserve,

Attendu que le capitaine plaignant dépose une réserve sur la volonté de l'arbitre qui est de finir la rencontre sur un terrain de repli,

Attendu que le match a été arrêté suite à un incendie dans le transformateur du système d'éclairage,

Attendu que les lois du jeu n'indiquent pas la possibilité de continuer le match sur un terrain annexe en cas de panne d'électricité,

Attendu que dans le document « L'Arbitre et la réglementation » de la fédération, il est précisé :

« Lorsqu'un match a débuté sur un terrain qui devient au fil de la rencontre défectueux en raison des conditions météo, notamment un terrain en herbe, l'arbitre est habilité à poursuivre la rencontre sur un terrain annexe à condition :

- Que le règlement de la compétition n'interdise pas cette disposition.
- Que le terrain de repli soit conforme aux règlements de la compétition »

Attendu que l'arbitre de la rencontre a tout mis en œuvre pour pouvoir mettre un terme à la rencontre, jugeant que le terrain de repli avait un éclairage suffisant pour assurer la visibilité sur la fin de la rencontre,

Décision :

La commission de District de l'arbitrage **n'est pas en mesure de juger la réserve**, et transmet le dossier à la commission sportive litiges et contentieux du district de la Vienne pour **DECISION à donner**.

PLANNING CDA

La CDA 86 a reçu des invitations et émet des avis favorables pour :

- Le stage des Arbitres Assistants de la part de la CDA 79 qui aura lieu le **27/10/2018** dans les Deux-Sèvres, le complexe sportif restant à déterminer.
- Le stage des formateurs/observateurs des catégories D1 à D3 de la part de la CDA 17. Il se tiendra le **14/10/2018** dans le District de la Charente-Maritime. La présence des personnes concernées sera obligatoire afin de pouvoir officier dans sa fonction d'observateur.

INFORMATIONS

Une session de rattrapage des tests physiques est programmée le **samedi 13/10/2018**, ce sera la dernière session pour les tests théoriques.

Le Bureau informe qu'un groupe d'observateurs est retenu pour officier dans le Groupe Elite :

Mme Nathalie Le Breton, MM. Léo Beulet, Bruno Dupuis, David Plainchamp et Jean Louis Rideau.

Prochaine CDA le 02/10/2018 à 18h30 au District de la Vienne de Football.

La Présidente,
Nathalie LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 2 Réunion du 17 septembre 2018

Président : M. OLIVIER Jean Louis

Présents : MM. PLAINCHAMP David, RIVIERE Patrick, RIDEAU Jean Louis

Excusé : M. MASSE Jean Jacques

Le procès-verbal n° 1 du 1^{er} août 2018 est adopté sans modification.

Examen de la situation des clubs conformément aux dispositions de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage

Les clubs suivants ne disposant pas du nombre d'arbitres requis à la date du 31 août 2018 seront passibles, faute de régulariser leur situation avant le 31/01/2019, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 dudit statut

Clubs évoluant au niveau national et régional voir les procès-verbaux de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sur le site de la LFNA.

Départemental 1

Poitiers PTT (manque 1 arbitre)	1 ^{ère} année
VICQ S/GARTEMPE (manque 1 arbitre)	1 ^{ère} année

Départemental 2

AVAILLES EN CHATELLERAULT	1 ^{ère} année
SEVRES ANXAUMONT	3 ^{ème} année
ST JULIEN LARS	1 ^{ère} année
THURE/BESSE	1 ^{ère} année
VOUILLE	1 ^{ère} année

Départemental 3

ANTOIGNE	1 ^{ère} année
BERUGES	2 ^{ème} année
INGRANDES	1 ^{ère} année
LEIGNES S/FONTAINE	2 ^{ème} année
PAYROUX	2 ^{ème} année
Poitiers BAROC	4 ^{ème} année

Départemental 4

BONNEUIL MATOURS	2 ^{ème} année
CEAUX LA ROCHE	1 ^{ère} année
CHAMPAGNE ST HILAIRE	4 ^{ème} année
CHATEAUNEUF/TARGE	3 ^{ème} année
LA PUYE/LA BUSSIERE	1 ^{ère} année
MAZEROLLES/LUSSAC	1 ^{ère} année
CHAMPIGNY LE ROCHEREAU	2 ^{ème} année

**Départemental 5**

BLANZAY	3 ^{ème} année
BRUX	1 ^{ère} année
CHAUNAY	1 ^{ère} année
COUHE	2 ^{ème} année
COUSSAY US	2 ^{ème} année
CROUTELLE	1 ^{ère} année
JOUHET PINDRAY	1 ^{ère} année
LA CHAPELLE VIVIERS	2 ^{ème} année
LA TRIMOUILLE	1 ^{ère} année
MOUTERRE SILLY/LES 3 MOUTIERS	1 ^{ère} année
LES ORMES	1 ^{ère} année
LESPINASSE	4 ^{ème} année
LHOMMAIZE	4 ^{ème} année
SENILLE/ST SAUVEUR	2 ^{ème} année
VENDELOGNE	1 ^{ère} année
VERNON	1 ^{ère} année

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la LFNA) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 Ö

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président,

Jean-Louis OLIVIER

INFORMATIONS DIVERSES



Le FOOT fait sa Rentrée !

JOURNEE D'ACCUEIL U6 – U7 SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

Rendez-vous pour toutes les équipes
à 10h (*fin prévue vers 12h*) sauf GJ Avenir 86 à Antran à 14h00.

Cette journée nationale est un premier rendez-vous « foot » pour tous les enfants âgés de 5 et 6 ans, licencié(e)s ou non.

Elle est placée sous le signe de la **convivialité et du fair-play**.

Les 12 sites d'accueil :

RDV à 10h : NORD VIENNE (à Roiffé) – L'ENVIGNE (à Lencloître) – VOUILLE – JAUNAY-CLAN – GJ VAL DE GARTEMPE ET CREUSE (à Coussay les Bois) – VOUNEUIL /s BIARD (stade des Arches) – BUXEROLLES – POUILLE-TERCE (à Tercé) – MONTMORILLON – SUD VIENNE REGION DE COUHE – USSON DU POITOU

RDV à 14h : GJ AVENIR 86 (à Antran)

Règles de jeu :

- 4 contre 4, ballon T3
- Dimension du Terrain : 30 m x 20 m
- Jeu pédagogique : Jeu de Quilles et Eperviers (voir BASICS 2018)
- Durée totale de la pratique : 40 minutes (jeux inclus)
- Relance du Gardien de But à la main et protégée dans les 8 m
- Zone de « Surface de Réparation » : 8 mètres





REPARTITION des CLUBS

sur les 12 sites :

U6 / U7

(x) = nombre d'équipes à 4 prévues

● à ROIFFE (13) :

Nord Vienne (3) - Sammarçolles (2) – ASM (1) – Les Trois-Moutiers (1) – Loudun (3) – Monts-sur-Guesnes (1) – Mirebeau (2)

● à ANTRAN (13) : RDV à 14h00

GJ Avenir 86 (3) – Antoigné (2) – Ingrandes (1) – Leigné sur Usseau (1) – Saint Gervais les Trois Clochers (1) – Thuré/Besse (1) - Châtelleraut S.O (4) -

● à LENCLOITRE (17) :

L'Envigne (2) – Beaumont (3) – Marigny (1) - Ozon F.C (1) – Châtelleraut Portugais (1) – Naintré (4) – Colombiers (1) – Vendevre/Chabournay (3) – St Genest/Cernay (1)

● à VOUILLE (14) :

Vouillé (3) – Quinçay/Béruges (3) - Migné-Auxances (3) - Boivre S.C (1) – Champigny-le-Rochereau (1) – Cissé (2) – Avanton (1)

● à JAUNAY-CLAN (14) :

Jaunay-Clan (3) – Chasseneuil/ St Georges-les-Bgx (2) – Neuville (4) - Montamisé (3) - Dissay (2)

● à VOUNEUIL /s BIARD (15) :

Vouneuil (1) - GJ Cap Ouest (1) – Poitiers A.S.A.C (4) - Stade Poitevin F.C. (5) - Ligugé/Iteuil (1) - Smarves (3)

● à COUSSAY (8) :

G.J Val de Gartempe et Creuse (2) – Cenon s/ Vienne (2) - Availles-en-Châtelleraut (2) - Bonneuil-Matours/ Vouneuil-sur-Vienne (2)

● à BUXEROLLES (15) :

Buxerolles (2) – Fontaine-le-Comte (3) – Poitiers C.E.P 1892 (2) – Saint Benoit (3) - Poitiers Trois Cités (4) – Poitiers St Eloi (1)

● à TERCE (14) :

Pouillé-Tercé/Fleuré (3) – La Chapelle-Viviers (1) - Valdivienne (2) - Sèvres-Anxaumont (3) - G.J Vallées du Miosson (5)

● à MONTMORILLON (11) : stade Jean Ranger

Montmorillon (4) – Vicq/St Savin (1) - Lathus/Saulgé (1) - G.J Vallées Vienne et Moulière/Chauvigny (5)

● à COUHE (15) :

Sud Vienne Région de Couhé (3) - G.J Val de Vonne (3) – Vivonne (4) - Coulombiers (1) – Vendelogne (1) – G.J Val de Clouère (3)

● à USSON DU POITOU (13) :

Usson/Isle/Adriers (1) - Lussac-les-Châteaux (1) – Civaux/Lhommaizé (3) – Sillars (2) – Verrières (2) - G.J Foot Sud 86 (4)



Pour toutes remarques (nombre d'équipes, absence,...),
merci de bien vouloir contacter au plus vite le
District à : district@foot86.fff.fr

modifié le 28-9-18



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2018/2019

Détection U15 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et les Districts, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent deux rassemblements à destination des jeunes joueurs nés en 2004.

Echéancier, programme des détections :

- Samedi 29 Septembre (environ 30 joueurs convoqués issus des deux premiers stages)
- Samedi 20 Octobre (environ 15 joueurs convoqués issus du stage précédent)
- Mercredi 24 et Jeudi 25 Octobre :
 - Tournoi Inter-Secteurs à Puymoyen (14 joueurs) contre Districts 16, 17 et 79

Pour ces rassemblements, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 5)
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)
- d'une GOURDE

En cas d'absence, merci de prévenir IMPÉRATIVEMENT le Conseiller Technique, Anthony ALLOUIS, au 06.44.28.33.94

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018
de 14h à 17h au complexe sportif St Nicolas à POITIERS
(Terrain Synthétique – route de Parthenay - Poitiers 86000)

Liste des 31 joueurs (dont 3 gardiens – 9 clubs) convoqués pour ce stage :

BUXEROLLES :	TOPDAS Mustafa
CHÂTELLERAULT S.O.C :	BARBARIN Pierre – DESPRES Mattéo – LAMAISON Kylian – MOULO Aaron – PICHARD Florian – RODRIGUEZ Majuan – GONZALES Mathieu – MAQUIGNON Brice – AIDARA Abdoulaye – SAY Kenny
G.J FOOT SUD 86 :	MASSE Brice
G.J V.V.MOULIERE.C :	CHARRIER Jules – NOTTELET Mathéo
JAUNAY-CLAN :	MPANDY PONGUI Otis
LIGUGE/SM/IT/FONT :	AUGUSTIN Kiliann – MILON Swan – PILOT Maxime – OUVRARD Nolan
LOUDUN :	MOYSE Valentin – TIFFENEAU Gabriel
MONTMORILLON :	TALLON Mathis
STADE POITEVIN F.C :	CORNITTE Enzo – E'SILVA Tiago – MARQ Simon – VIGIER Théo – DRAME Dembo – GRANSAGNE Lucas – THES ELOIS Jean Denis – NDIEFI Stephen – CITRON David

Encadrement : ALLOUIS Anthony (CTD) + membres Commission Technique Pôle PPF.



AUTORISATION PARENTALE A REMETTRE LORS DES DETECTIONS FILLES ET GARCONS



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL

(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- A PARTICIPER pour la saison 2018-2019 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.



Le FOOT Féminin fait sa Rentrée !

JOURNEE D'ACCUEIL

SAMEDI 6 OCTOBRE 2018

à

FONTAINE LE COMTE

Rendez-vous pour toutes les joueuses et équipes

- U6 à U10F à 10h *(fin prévue vers 12h30)*

- U11U13F à 13h30 *(fin prévue vers 17h30)*

Cette journée nationale est un premier rendez-vous « foot » pour toutes les filles
âgées de **5 à 12 ans**.

Elle est placée sous le signe de la **convivialité et du fair-play**.

PROGRAMME

Le matin :

U6F à U10F de 10h30 à 12h30,
Plateaux et ateliers ludiques

L'après-midi :

U11F à U13F de 14h à 17h,
Tournoi et ateliers ludiques



La thématique de l'arbitrage sera associée à cette manifestation avec l'intervention des Commissions Régionale et Départementale de l'Arbitrage.

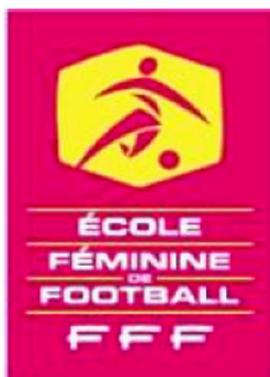
Qui est convoqué ?

Toutes les filles, licenciées ou non, concernées par ces catégories d'âge, inscrites en EFF ou évoluant en mixité.

Pour les U11F / U13F, les clubs ayant des équipes engagées en championnat doivent composés 1 équipe maximum (participation de 3 U10F maximum).

LISTE des CLUBS CONVOQUES en U11F/U13F :

A.S.M	CHATELLERAULT S.O.	POITIERS 3 CITES
AVAILLES EN CHATELLERAULT	CENON S/ VIENNE	POITIERS A.S.A.C
FONTAINE LE COMPTE	E.S. LA PALLU	JAUNAY CLAN
VICQ S/ GARTEMPE	BUXEROLLES	VALLEE VIENNE ET MOULIERE
LA CHAPELLE-BATON	LUSIGNAN	



Pour une bonne organisation, merci de donner au plus tôt le nombre de participantes à cette journée.

Si votre club **ne figure pas dans ce listing** ou pour toute autre question (absence,...), merci de contacter au plus vite le District par mail : district@foot86.fff.fr

COMMISSION TECHNIQUE 86

FORMATION de CADRES

FORMATION CONTINUE

Recyclage B.M.F – B.E.1 – B.E.F



saison 2018/2019



Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

Article 6 :

Les éducateurs ou entraîneurs titulaires du BEES1, BMF, BEF doivent suivre obligatoirement, tous les deux ans, un stage de formation continue de deux journées (16h), organisées par les ligues régionales.

A ce titre et pour répondre à la situation de chacune des personnes concernées par cet article, TROIS sessions sont programmées au sein du District de Football de la Vienne, à savoir :

SESSIONS SPECIFIQUES pour titulaires du B.E.F :

Session N°1 : « Module C.F.F.4 : le Projet EDUCATIF et SPORTIF » : 16 heures

- les VENDREDI 14 et SAMEDI 15 DECEMBRE 2018
 - au siège du District à POITIERS de 8h30 à 17h30

Session N°2 : « Module C.F.F.4 : le Projet ASSOCIATIF » : 16 heures

- les LUNDI 26 (18h-22h), VENDREDI 30 NOVEMBRE (18h-22h), SAMEDI 1^{er} (8h30-12h30) et LUNDI 10 DECEMBRE 2018 (18h-22h)
 - au siège du District à POITIERS

SESSION COMMUNE pour titulaires du B.E.F et du B.M.F :

Session : « Module GARDIEN de BUT – Découverte » : 16 heures

- les MERCREDI 31 OCTOBRE et JEUDI 1^{er} NOVEMBRE 2018
 - au complexe sportif St Nicolas à POITIERS de 8h30 à 17h30



Modalités d'inscription :

Pour participer à cette session, vous devrez vous pré-inscrire via le site internet de la LFNA :

<https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/>

INSCRIPTIONS FORMATIONS

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient votre projet de formation et a créé des bourses de formation destinées à financer votre participation aux différents modules des certifications fédérales.
 2 types de bourses de formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :
 Des bourses d'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bourses par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 10h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 4 ;
 Des bourses de formation « Coordonneur » - 25 € pdf
 Des bourses d'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants ;
 Des bourses de formation « Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants » - 25 € pdf
 Ces bourses s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de votre Ligue ou de votre District.
 Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

FORMATION D'ENTRAINEUR GÉNÉRALISTE

NIVEAU 3
 INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL
BREVET D'ENTRAINEUR DE FOOTBALL

NIVEAU 4
 INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL
BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL

LIGUES ET DISTRICTS

CFF1	CFF2	CFF3	CFF4
» CERTIFICATION	» CERTIFICATION	» CERTIFICATION	» CERTIFICATION
▲ MODULE 22H (pratique)			
» U8	» U12	» U18	» PROJET ASSOCIATIF
» U11	» U15	» SENIORS	» PROJET SPORTIF - ÉDUCATIF

» Arbitrage » Sécurité » Santé » Santé-Sécurité (32h)

CERTIFICATIONS DE SPÉCIALITÉ

LIGUES ET DISTRICTS

GARDIEN DE BUT	FOOTBALL	BEACH SOCCER	PRÉPAREUR ATHLÉTIQUE
» CERTIFICATION	» CERTIFICATION	» CERTIFICATION	» CERTIFICATION
▲ MODULE 22H (pratique)			
» PERFECTIONNEMENT	» PERFECTIONNEMENT	» PERFECTIONNEMENT	» PERFECTIONNEMENT
» DÉCOUVERTE	» DÉCOUVERTE	» DÉCOUVERTE	» DÉCOUVERTE

ATTESTATIONS COMPLÉMENTAIRES : » Handicap » Football urbain » U6-U7 » Animatrice fédérale de football

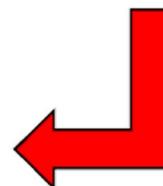
FORMATIONS CONTINUES

NIVEAU 3 ET 4
NIVEAU 3
NIVEAU 4



Rubrique

« FORMATIONS CONTINUES »

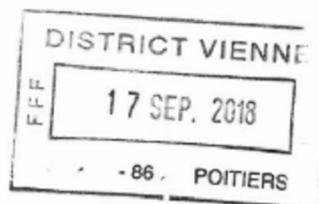


Vous recevrez, par la suite, par mail, un formulaire d'inscription définitif à retourner au service de l'IR2F. Enfin, l'IR2F vous adressera une convocation officielle.

Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94.

Anthony ALLOUIS,
C.T 86.





Paris le 23 août 2018

Objet : Dotation de la Ballons de match Nike

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le nouveau contrat liant Nike et la Fédération Française de Football a débuté au mois de juillet. L'ambition commune de la FFF et de son équipementier est de faire bénéficier pleinement le football amateur de leur nouveau partenariat.

Ainsi, tous les clubs amateurs de France peuvent recevoir, lors de l'intersaison 2018, une dotation en ballons de match. Ce sont au total 45000 ballons qui seront attribués. Plus de 6000 clubs se sont déjà enregistrés pour bénéficier de cette opération exceptionnelle. Afin de retirer les ballons qui vous sont destinés, vous pouvez vous inscrire, si vous ne l'avez pas déjà fait, sur le site footamateur.fff.fr.

Vous pourrez également découvrir sur ce site la collection Nike FFF, qui vous permettra d'équiper, si vous le souhaitez, votre club à des tarifs particulièrement attractifs.

Cette première étape de notre nouveau partenariat atteste de notre volonté commune de nous engager encore plus fortement pour le développement du football amateur.

Sportivement,

Marc DEBARBAT
Président de la Ligue du Football Amateur



SECTEURS 2018 /2019

1- Secteur du Pays Loudunais (11 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Guy MALBRAND
- De la Commission des Terrains : Guy MALBRAND
- De la Commission d'Arbitrage : Isabelle TOURRAIS
- De la Commission Technique : Tony RICHARD

ASM, Beuxes, Ceaux- La Roche, Les Trois Moutiers, Loudun, Moncontour, Monts sur Guesnes, Mouterre Silly, Nord Vienne, Sammarcolles, Saint Léger de Montbrillais.

2- Secteur du Haut-Poitou (14 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Daniel FRAUDEAU, Béatrice MATHIEU
- De la Commission des Terrains : Marc LAVAUD
- De la Commission d'Arbitrage : Ludovic BRUNETEAU
- De la Commission Technique : Jean-Claude BARRAULT, Johnny LECLERC

Avanton, Boivre Sporting Club 2015, Champigny, Chéneché, Cissé, Coussay en Mirebeau, Latillé, La Pallu, Mirebeau, Neuville, Quinçay, Vendelogne, Vouillé, Vouzailles.

3- Secteur du Pays Châtelleraudais 1 (23 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Patrice HERAULT, Jean-Louis OLMIER, Jean-Louis RIDEAU
- De la Commission des Terrains : Patrice HERAULT
- De la Commission d'Arbitrage : Nathalie LE BRETON
- De la Commission Technique : Franck BONNARD, Rodolphe LEVRAULT, Eric MAIOROFF

Angles sur Anglin, Antoigné, Archigny, Archigny Foot Loisirs, Availles en Châtelleraut, Bonneuil Matours, Cenon, Châteauneuf Targé, Châtelleraut Portugais, Châtelleraut Réunionnais, Châtelleraut SOC, Colombiers, Coussay les Bois, La Roche Posay, Monthoiron, Naintré, Ozon FC, Pleumartin, Senillé-St Sauveur, Thuré-Besse, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne, GJ Val de Gartempe et Creuse.

4- Secteur du Pays Châtelleraudais 2 (16 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Dominique GIRAUD, Eric MAIOROFF
- De la Commission des Terrains : Patrice HERAULT
- De la Commission d'Arbitrage : Bruno DUPUIS
- De la Commission Technique : Stéphane DUMAS, Luis DA SILVA, Coralie RENETEAU

Antran, Buxeuil, Cernay, Ingrandes, L'Envigne, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Orches, Ouzilly, Oyré-Dangé, St Christophe, St Genest, St Gervais, St Rémy sur Creuse, Vellèches, GJ Avenir 86.

5- Secteur de Vienne et Gartempe 1 (17 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Dominique LANNEAU, Christian SAVIGNY
- De la Commission des Terrains : Alain LAVERGNE
- De la Commission d'Arbitrage : David PLAINCHAMP
- De la Commission Technique : Christian SAVIGNY

Adriers, Availles Limouzine, Bouresse, Civaux, Leignes sur Fontaine, La Chapelle Viviers, Lhonnaizé, Mazerolles Lussac Les Châteaux, Millac, Persac, Pressac, Queaux-Moussac, Sillars, Usson - L'Isle, Valdivienne, Verrières, GJ 3 Vallées 86.



6- Secteur de Vienne et Gartempe 2 (12 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Laurent LARBALETTE, Christian FLORENT
- De la Commission des Terrains : Alain LAVERGNE
- De la Commission d'Arbitrage : Mathieu DOUSSELAIN
- De la Commission Technique : Christian FLORENT, Michel MORON

Haims, Jouhet Pindray, Joumet, La Puye-La Bussiere, Lathus, La Trimouille, Montmorillon, Nalliers, Plaisance, Saulgé, St Pierre de Maillé, St Savin St Germain.

7- Secteur des Vallées du Clain et du Pays Méluin (15 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Maryse MOREAU, Serge BIBARD
- De la Commission des Terrains : Gilles RAVEAU
- De la Commission d'Arbitrage : Nathalie LE BRETON
- De la Commission Technique : Jean-Paul BLOT, Davy DEBENNE

Château Larcher, Coulombiers, Fleuré, Iteuil, Les Roches La Villedieu, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Rouillé, Sanxay, Smarves, Vernon, Vivonne, GJ Val de Vonne, GJ Vallées du Miosson.

8- Secteur du Civraisien en Poitou (20 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Jean-Pierre BERNARD, Jean-Jacques MASSE
- De la Commission des Terrains : Philippe BARANGER
- De la Commission d'Arbitrage : Nathalie LE BRETON
- De la Commission Technique : Jean-Pierre BERNARD, Claude HEBRAS, Marine MINAULT

ACG Foot Sud 86, Blanzay, Brion St Secondin, Brux, Champagné St Hilaire, Charroux-Mauprévoir, Châtain, Chaunay, Couhé, La Chapelle Bâton, La Ferrière Airoux, Magné, Payroux, Savigné, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Sud Vienne Région de Couhé, GJ Foot Sud 86, GJ Val de Clouère.

9- Secteur du Grand Poitiers 2 (16 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Yannick METHIVIER, David PLAINCHAMP
- De la Commission des Terrains : Jean-Pierre BRISSONNET, Philippe TEXIER
- De la Commission d'Arbitrage : Sébastien AUBINEAU
- De la Commission Technique : Benoît BASSEREAU, Emmanuel POUEROULIE, Marine RICHARD

Beaumont St Cyr, Bonnes, Chauvigny, Dissay, Jardres, Jaunay Clan, L'Espinasse, Lavoux-Linières, Marigny St Léger, Pouillé Tercé, Savigny L'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Julien L'Ârs, GJ Val Vert, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, Villeneuve.

10- Secteur du Grand Poitiers 1 (29 clubs)

Représentants :

- Du Comité de Direction : Jacques DANTAN, Sylvie TESSEREAU, Isabelle TOURRAIS
- De la Commission des Terrains : Jean-Pierre BRISSONNET, Philippe TEXIER
- De la Commission d'Arbitrage : Sébastien AUBINEAU
- De la Commission Technique : Arnaud AUGEREAU, Jacques DANTAN, Nicolas PAYNOT

Bérges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-St Georges, Crotelle FC, Fontaine Le Comte, Ligugé, Mignaloux, Migné Auxances, Montamisé, Poitiers 3 Cités, Poitiers ASAC, Poitiers Baroc, Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Stade Poitevin FC, Poitiers Gibauderie, Poitiers Portugais, Poitiers PTT, Poitiers St Eloi, Poitiers St Eloi Foot Loisirs, St Benoît, Vouneuil sous Biard, GJ CAP Ouest Poitiers.

Foot Ent Amicale du Personnel des Hôpitaux de la Vienne, Foot Ent. EDF Gazelec Football Poitiers, Foot Ent SAFT Poitiers, Foot Ent ASPPT Poitiers, Foot Entreprise Secours Catholique.

TOTAL : 173 CLUBS



FORMATIONS COMPLETES

CFF1

du Mardi 28 au Vendredi 31 Août 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

du Mardi 23 au Vendredi 24 Octobre 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : La Chapelle-Bâton (stade municipal)

CFF2

du Mardi 28 au Vendredi 31 Août 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (complexe sportif St Nicolas, 156, route de Parthenay - 86000)

du Lundi 22 au Jeudi 25 Octobre 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Buxerolles et Poitiers (complexe sportif Michel Amand et Terrain de Québec)

du Mardi 19 au Vendredi 22 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (complexe sportif St Nicolas, 156, route de Parthenay - 86000)

CFF3

du Mercredi 31 Octobre au Samedi 3 Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (à définir)



FORMATIONS MODULAIRES

MODULE U9

les Vendredi 16 et Samedi 17 Novembre 2018 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U11

les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U13

les Vendredi 21 et Samedi 22 Décembre 2018 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U15

les Vendredi 1^{er} et Samedi 2 Mars 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U17/U19

les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE SENIOR

les Vendredi 25 et Samedi 26 Janvier 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE CFF4 - PROJET ASSOCIATIF

les Lundi 26 (18h-22h), Vendredi 30 Novembre (18h-22h) et Samedi 1^{er} (8h30-12h30),

Lundi 10 (18h-22h) Décembre 2018 (16 heures : 4x4)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF

les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)



FORMATIONS MODULES COMPLEMENTAIRES

MODULE U7

Le Samedi 20 Octobre 2018 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

Le Samedi 13 Avril 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

MODULE GARDIEN de BUT - Découverte

Les Mercredi 31 Octobre et Jeudi 1^{er} Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE GARDIEN de BUT - Perfectionnement

Les Vendredi 2 et Samedi 3 Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE ANIMATRICE

Le Vendredi 21 Décembre 2018 de 9h30 à 16h30 (6 heures)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

Le Samedi 13 Avril 2019 de 9h30 à 16h30 (6 heures)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

MODULE FUTSAL

Le Samedi 22 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

MODULE SANTE / SECURITE

du Mardi 8 au Vendredi 11 Janvier 2019 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

MODULE BEACH SOCCER

Le Samedi 22 Juin 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

MODULE ARBITRAGE

Les Mardi 5 et Mercredi 6 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)



CERTIFICATIONS

- CFF1 Le Mardi 16 Avril 2019
CFF2 Le Mercredi 17 Avril 2019
CFF3 Le Jeudi 18 Avril 2019
CFF4 Le Vendredi 19 Avril 2019

FORMATION CONTINUE B.M.F - B.E.F

- B.E.F** 1^{ère} session proposée : **MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF**
les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16h : 2x8)
Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)
- 2^{ème} session proposée : **MODULE CFF4 - PROJET ASSOCIATIF**
les Lundi 26 (18h-22h), Vendredi 30 Novembre (18h-22h) et Samedi 1^{er} (8h30-12h30),
Lundi 10 (18h-22h) Décembre 2018 (16 heures : 4x4)
Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)
- B.E.F et B.M.F** session commune : **MODULE GARDIEN de BUT - Découverte**
Les Mercredi 31 Octobre et Jeudi 1^{er} Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16h : 2x8)
Lieu : à définir

Quelques rappels administratifs

Toutes les inscriptions se font sur le site internet de la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE : [\(https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/\)](https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/)

L'IR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut **impérativement CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION** en renvoyant à l'IR2F (dans les délais) les documents reçus par mail : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation.

Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs.

Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués (et donc non admis à participer) aux formations.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique 86.